

 **ANDORRE : LES INVESTISSEMENTS**

Les IDE en chiffres

Pendant de nombreuses années, le statut d'Andorre en tant que « paradis fiscal » a attiré les investissements étrangers. Au cours des dernières années, le gouvernement andorran a cherché à établir un cadre réglementaire moderne et transparent et à promouvoir la diversification et la croissance. La CNUCED ne publie aucune information sur les données d'IDE sur Andorre. Selon Standard & Poors, en 2018, les entrées d'IDE représentaient 5,5% du PIB, contre 3,1% l'année précédente. L'Espagne et le Luxembourg sont les plus gros investisseurs en Andorre, représentant plus de la moitié des entrées (respectivement 40,3% et 19,7%). Les investissements les plus importants sont dans l'immobilier et la construction (37,9% du total des IDE), l'immobilier (30,8%), le commerce de gros et de détail (18,3%) et les services financiers reçoivent plus de 10% des entrées (données Invest in Andorra). Malgré la pandémie de Covid-19, Andorre a suscité l'intérêt des investisseurs étrangers: : au premier semestre 2021, 535 autorisations ont été accordées, soit 93 % de plus qu'à la même période en 2019 et 254 % de plus qu'en 2020 (gouvernement andorran).

L'économie du pays est ouverte aux IDE depuis l'approbation d'une loi sur les investissements étrangers en 2012. Les entreprises étrangères sont désormais autorisées à conserver la propriété à 100% de leurs entreprises (bien qu'une approbation gouvernementale doive être obtenue). Cependant, avant même l'introduction de la nouvelle loi, plus de 200 activités économiques (y compris la médecine esthétique, la fabrication, la radiodiffusion, le commerce électronique, la recherche et le développement, etc.) étaient déjà pleinement ouvertes aux investissements étrangers. Le gouvernement andorran s'est engagé à normaliser ses politiques, notamment en levant le secret bancaire. Le cadre juridique d'Andorre s'est adapté aux normes internationales. Les lois les plus importantes adoptées par le Parlement pour soutenir l'ouverture économique sont la loi sur les sociétés (octobre 2007), la loi sur la comptabilité des entreprises (décembre 2007) et la loi sur l'investissement étranger (avril 2008 et juin 2012). La Principauté a donc été retirée de la liste des paradis fiscaux, mais son attractivité auprès des investisseurs internationaux en a souffert. Alors que la charge fiscale du pays reste plus faible que la moyenne européenne, le gouvernement andorran a introduit un impôt sur le revenu à la demande de l'OCDE. La taxe s'applique à toute personne résidant dans la principauté pendant au moins 183 jours dans une année civile, à un taux maximal de 10%. Le gouvernement d'Andorre a également assoupli ses lois sur la résidence et les investissements afin de rendre le pays plus attractif pour les investisseurs étrangers. Une personne doit maintenant passer 90 jours par an dans la principauté pour être admissible à la « résidence passive », contre 180 jours auparavant. Les étrangers ont désormais les mêmes droits de propriété que les citoyens. De plus, les institutions financières et les banques andorranes utilisent les normes internationales d'information financière (IFRS) à des fins comptables depuis 2017 et, en mars 2019, le pays a rejoint l'espace unique de paiement en euros (SEPA), qui devrait rendre les virements bancaires à destination et en provenance d'Andorre plus transparents. Andorre présente de nombreux avantages pour les investisseurs internationaux: la position géographique du pays entre la France et l'Espagne offre un marché attractif pour les investisseurs; les cotisations sociales et patronales sont relativement faibles, ce qui conduit à des coûts de fonctionnement compétitifs. De plus, le marché du travail de la Principauté est flexible, multilingue et bien adapté aux besoins des entreprises.

COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

	Andorre	Etats-Unis	Allemagne		
Investissement Direct Etranger			2020	2021	2022
Nombre d'investissements greenfield*			0,0	1,0	4,0
Value of Greenfield Investments (million USD)			0	13	27

Source : CNUCED - Dernières données disponibles

Note : * Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère.

Les taux d'imposition

Impôt général indirect (IGI) - Impuesto general indirecto (Nom local)

Le taux est de 4,5% sur la plupart des biens, et de 9,5% sur les opérations fournies par les services bancaires et financiers. De plus, un taux super réduit de 1% est appliqué à certains produits alimentaires de base, journaux et eau; tandis qu'un taux de 2,5% s'applique sur les frais facturés par les opérateurs touristiques et les œuvres d'art. Médicaments; services hospitaliers et soins de santé; services vétérinaires; les services d'enseignement, la location d'immeubles à usage privé sont détaxés.

Impôt sur les sociétés	10%
Les retenues à la source	Dividendes : 0%, Intérêts : 0%, Redevances : 5%.
Les contributions sociales payées par l'employeur	15,5%
Les autres ressources utiles	Ministère des finances d'Andorre

Aperçu des mesures fiscales d'Andorre en réponse au Covid-19

Consultez le site Doing Business, pour connaître le montant des impôts et des cotisations obligatoires.

LES TAXES SUR LE REVENU DES PERSONNES

Impôt sur le revenu	10%
Jusqu'à 24 000 EUR	0%
de 24 000 à 40 000 EUR	5%
Au-dessus de 40 000 EUR	10%
Couples mariés	
Jusqu'à 40 000 EUR	0%
Au-dessus de 40 000 EUR	10%

Les opportunités d'investissement

Les appels d'offres, les projets et les marchés publics	Tenders Info, Appels d'offres en Andorre DgMarket, Appels d'offres dans le monde publics
---	---